



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage

19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procurator(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique**Excusé(s) :**

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie**Numéro interne de l'acte : 2024/402****Objet : Frais engagés par Mme POIROT pour terre de jeux****Considérant** que Madame POIROT a acheté le filet sur pied multisport mobile d'un montant de 53.07€ ;**Considérant** qu'il convient de rembourser les frais engagés par Madame POIROT ;**Vu** la facture AMAZON INV-FR-161623951-2024-2144 en date du 28 mai 2024 d'un montant de 53.07;

Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide :

- D'accorder** un remboursement de 53.07 € au titre de l'achat du filet sur pied multisport mobile, effectué le 28/05/2024 auprès d'AMAZON.
- De porter** la présente délibération à la connaissance du SGC.

VOTE : A l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE
Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage

19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procuration(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 403

Objet : Terre de jeux Pange et des Monts

Considérant que la commune de Pange a organisé la manifestation "Terre de jeux" les 01 et 02 juin 2024 ;

Considérant que 90 bénévoles ont participé à l'organisation de cet événement ;

Considérant que l'association Pange et des Monts a été chargée de la restauration des bénévoles à l'occasion de cette manifestation ;

Considérant la proposition de 9€ par personne et les 90 repas servis

Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide :

1. **De verser** une subvention de 810€ à Pange et des Monts
2. **De constater** que cette dépense s'inscrit dans le cadre des actions menées par la commune en faveur de la vie associative et de la promotion de l'événement "Terre de jeux".

VOTE : A l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le



ID : 057-215705336-20240917-2024403-DE



Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 057-215705336-20240917-2024404-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage

19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procuration(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 404

Objet : Convention vidéo protection

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu les besoins en matière de sécurité sur le territoire de la commune ;

Vu l'offre de services de Moselle Fibre ;

CONSIDERANT la proposition de convention d'accompagnement à la mise en place de la vidéoprotection de Moselle Fibre

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
Décide

D'autoriser le maire à signer la convention d'accompagnement avec Moselle Fibre pour la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune ainsi que tous les documents y afférent.

VOTE : A l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à PANGE

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le



ID : 057-215705336-20240917-2024404-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage

19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procuration(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 405

Objet : Ouverture de crédit 4581

Considérant que des opérations comptables ont été enregistrées sur les comptes 4581 et 4582 au cours des exercices 2023 et 2024, dans le cadre de travaux réalisés par la commune en qualité de maître d'ouvrage délégué ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation de ces comptes afin d'assurer la cohérence des écritures comptables et la fiabilité des informations financières ;

Considérant que cette régularisation nécessite l'ouverture de crédits budgétaires ;

Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'approuver la régularisation des comptes 4581 et 4582 relatifs aux travaux réalisés par la commune sous délégation de maîtrise d'ouvrage pour les exercices 2023 et 2024 ;

2. De procéder à l'écriture d'ordre suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

- C/45812202-041 (chapitre d'ordre d'opérations patrimoniales 041) : + 100 €

Recettes

- C/231-041 : + 100 €

3. De mandater le Maire pour procéder aux opérations comptables nécessaires ;

4. De porter la présente délibération à la connaissance du SGC.

VOTE : A l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage

19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procuration(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 406

Objet : Borne de recharge commande - demande subvention

Vu la proposition faire par UEM pour une borne DBT Timy (22kw AC et 25 Kw DC)

Considérant que le développement des véhicules électriques constitue un enjeu majeur pour la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique ;

Considérant que l'installation de bornes de recharge sur le territoire communal est un élément essentiel pour encourager l'utilisation de ces véhicules ;

Considérant que la Préfecture a accordé une subvention d'un montant de 5 911 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à la commune (DETR) dans le cadre du dispositif des aides aux collectivités pour l'installation de bornes de recharge ;

Considérant que la Région a accordé une subvention d'un montant de 3 940 € pour ce même projet ;

Considérant que les conditions générales et particulières attachées à ces subventions ont été acceptées ;

Considérant la possibilité de demander un fond concours à la CCHCPP

Le Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Décide :

1. D'approuver le projet d'installation de bornes de recharge pour véhicules communaux, conformément au dossier présenté ;
2. De passer commande de la borne proposée par UEM
3. D'accepter les subventions accordées par la DETR et la Région, d'un montant respectif de 5 911 € et 3 940 € ;
4. De donner délégation au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à la réception des subventions ;
5. Demander le Fond de concours de la CCHCPP

VOTE : A l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Fait à PANGE

Le Maire

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage

19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procuration(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 407

Objet : Eclairage court couvert tennis

Vu la nécessité de remplacer l'éclairage vieillissant du court de tennis afin d'améliorer les conditions de jeu et de réduire la consommation énergétique ;

Considérant les deux offres reçues :

- **Entreprise Roger Maire** : Montant de 4 416,00 €
- **Entreprise BG Blum** : Montant de 4 640,00 €

Considérant que les deux offres sont conformes au cahier des charges ;

Considérant la possibilité d'une subvention de 1500€ de la part de la FFT

Considérant la possibilité de demander un fond de concours à la CCHCPP

Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide :

1. D'approuver le remplacement de l'éclairage du court de tennis ;
2. De retenir les offres proposées

3. De donner délégation au Maire pour signer les différentes propositions
4. De demander le fond de concours de la CCHCPP
5. D'accepter les subventions accordées

VOTE : A l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage

19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procuration(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 408

Objet : Terrain Pont à Domangeville

Considérant que ces délaissés, constituant des dépendances de chaussée, ont été identifiés comme susceptibles d'être cédés à la commune ;

Considérant que la Direction Départementale des Finances Publiques a fixé la valeur vénale de ces terrains ;

Considérant la nature de ces terrains, enherbés et constituant des dépendances de chaussée, et l'intérêt pour la commune de les acquérir afin d'en assurer l'entretien et la gestion ;

Considérant la proposition du CD57 de céder ces terrains à l'euro symbolique

Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide :

1. D'accepter la cession des délaissés proposés par le Département de la Moselle, conformément au courrier du 21 mai 2024 ;
2. De fixer le prix de cession à l'euro symbolique, compte tenu de la nature de ces terrains ;
3. De donner délégation au Maire pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
4. De porter la présente délibération à la connaissance du Département de la Moselle et des services concernés.

VOTE : A l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procuration(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 409

Objet : Convention Delta aménagement

Vu les travaux de construction du lotissement "Le Potager du Château",
Vu l'intégration au permis d'aménager de deux parcelles communales destinées à un projet d'équipement,
Vu la convention de participation proposée par Delta Aménagement,
Vu la proposition de Delta Aménagement des tarifs de la viabilisation et de la possibilité de payer en 5 fois

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide :

D'autoriser le maire à signer la convention proposée par Delta Aménagement

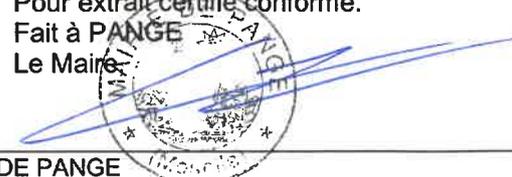
VOTE : A l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire,





Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 057-215705336-20240917-2024410-DE

S²LO

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage

19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procurator(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 410

Objet : Intégration de la commune de Silly sur Nied au SIVU

VOTE : Retirée de l'ODJ

Le Secrétaire de séance,

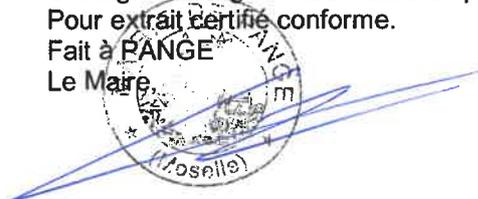
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire





Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 057-215705336-20240917-2024411-DE

S²LO

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage

19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procuration(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 411

Objet : Assurance Prévoyance pour le personnel

VOTE : Retirée de l'ODJ

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGÉ

Le Maire





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procuration(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 412

Objet : Délibération centre de gestion pour la vérification des dossiers de retraite

Considérant que le Centre de Gestion a mis en place une mission de vérification des dossiers de retraite CNRACL afin d'assurer l'exactitude des données et le bon calcul des droits à pension ;

Considérant que cette mission facultative du Centre de Gestion revêt un caractère essentiel pour garantir l'équité et la pérennité du régime de retraite des agents territoriaux ;

Considérant que le coût de cette mission est supporté par les collectivités territoriales ;

Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide :

1. D'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG57
2. D'approuver le principe d'une contribution financière au titre de la mission de vérification des dossiers CNRACL ;
3. D'autoriser le Maire à procéder au règlement de cette contribution ;
4. De porter la présente délibération à la connaissance du Centre de Gestion.

VOTE : A l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



Le Secrétaire de séance,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
11/09/2024

Acte rendu exécutoire après

Date d'affichage
19/09/2024

dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel arrivé au point 8,

Procuration(s) :

Mme GERARD Violette donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS

Absent(s) : Mme MARINACCI Angélique

Excusé(s) :

Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2024 413
Convention avec le CD57 pour la bibliothèque

Considérant le partenariat existant avec le Département pour le développement de la bibliothèque municipale ;

Considérant l'intérêt de renouveler ce partenariat afin de pérenniser les actions menées en faveur de la lecture publique et d'en développer de nouvelles ;

Considérant les termes de la nouvelle convention proposée par le Département,

Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide :

1. De renouveler le partenariat de développement de la lecture publique avec le Département ;
2. D'approuver les termes de la nouvelle convention proposée par le Département ;
3. De donner délégation au Maire pour signer la convention au nom de la commune ;
4. De porter la présente délibération à la connaissance du Département et des services concernés.

Vote à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE
Le Maire

